

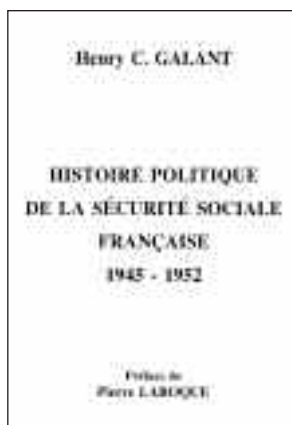
C R I T I Q U



HISTOIRE POLITIQUE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE FRANÇAISE (1945-1952)

PAR HENRY C. GALANT,

EDITIONS DU COMITÉ D'HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE,
DIFFUSION PAR L'UCANSS, OCTOBRE 2005.



Attendue depuis longtemps, la réédition de la fameuse thèse de l'Américain Henry C. Galant datant de 1955, et consacrée à l'histoire politique de la Sécurité sociale dans ses premières années d'existence, constitue déjà à elle seule un événement de première importance.

Cette heureuse initiative due au dynamisme de l'actuel Comité d'histoire de la Sécurité sociale présidé par

Michel Lagrave, mérite de trouver un écho d'autant plus fort que l'auteur dont l'âge doit avoisiner les quatre-vingt ans, a bien voulu reprendre la plume pour assortir son œuvre doctorale d'une nouvelle préface rappelant ses objectifs initiaux et surtout, donnant son point de vue rétrospectif et comparatif sur la situation actuelle.

Ouvrage d'un professeur de science politique, ce livre, également honoré dans sa version initiale d'une préface de Pierre Laroque, s'intéresse à la mise en place des principes fondamentaux du plan français de Sécurité sociale de 1945. Il développe ainsi la volonté avortée des pouvoirs publics d'instituer une organisation unique de la Sécurité sociale. Il

s'attarde également sur la question de sa généralisation à l'ensemble de la population avant d'envisager le principe de la démocratie sociale qui fait de la Sécurité sociale un service public original, en permettant aux intéressés eux-mêmes, c'est à dire aux bénéficiaires, de participer à sa gestion par l'entremise des partenaires sociaux.

Déjà à l'époque, Henry C. Galant relevait l'écart existant entre les principes initiaux et les réalisations effectives ainsi que les apports de la Sécurité sociale à la société française avec une amélioration de l'état sanitaire de la population et un redressement démographique. Il soulignait que "*le régime de sécurité sociale est fatalement lié de façon très étroite à la situation économique et politique du pays et de cette situation dépendent à la fois son efficacité et sa portée*". Manifestement, l'analyse de l'universitaire reste encore pertinente...

Cinquante ans après la première édition de sa thèse, alors que le système français de Sécurité sociale est amené à relever de graves défis et à connaître de nouvelles réformes, Henry C. Galant formule le souhait que "*la France, confrontée, au seuil du XXIème siècle, au difficile problème de financement des dépenses de santé, en forte croissance tendancielle, trouve les solutions pour conserver dans son système les valeurs fondamentales de la Sécurité sociale*".

Gilles HUTEAU